

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton de Guillestre
Commune de CEILLAC

2026-65

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt avril deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le dix avril deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Emile CHABRAND, Didier BERTRAND, Béatrice LUCHE, Bernard VALLERIAN, Valérie PERRON, Yannick FOURNIER, Denis RICHARD, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER, Romain MARROU.

Absent excusé : Séverine EYMARD (pouvoir à Mathilde GAUTHIER)

Absent :

Secrétaire de séance : Yannick FOURNIER

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENUS : 0

Objet : Désignation du correspondant communal « Incendie et Secours »

Dans le cadre du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, pris pour l'application de l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, visant à consolider notre modèle de sécurité civile, les communes doivent désigner un correspondant incendie et secours.

Le Maire propose que soit désigné Monsieur Bernard VALLERIAN comme correspondant Incendie et secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Monsieur Bernard VALLERIAN comme correspondant Incendie et secours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Émile CHABRAND

